

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2012

Etaient présents : 22

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Thierry CLAIRET, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Béatrice ROUX (arrivée au point n°2), Franck D'ELIA, Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT

Etaient absents ou excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Pierre DESSERTENNE, Monique MATHIEU, Joëlle GUERIN (pouvoir à Robert PETIOT), Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Emilie BONIN, David COLLUS (pouvoir à Jean-François DODET), Frédéric TISSOT (pouvoir à Françoise CLEMENT),

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Franck D'ELIA a été élu secrétaire.

Rémi DELATTE ouvre la séance en rendant hommage au docteur Jean ROYER, grand élu et visionnaire précurseur. Un homme animé d'un sens profond de l'intérêt général, il a posé les fondations de l'intercommunalité dijonnaise pour qu'elle se place au service de toutes les communes membres, grandes et petites afin qu'elles développent dans un projet partagé des synergies au développement et à l'attractivité de l'agglomération. Le Docteur ROYER restera un grand serviteur de toute l'agglomération dijonnaise.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2012

Sans observations

- **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE :**

2°) Décision modificative n° 1 de 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE (unanimité) la Décision Modificative n° 1 suivante :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opération d'ordre	Total
Dépenses	63 778	94 189.74	157 967.74
Recettes	141 060	49 765.74	190 825.74
INVESTISSEMENT			
Dépenses	26 870	49 765.74	76 635.74
Recettes	- 17 554	94 189.74	76 635.74

Budget annexe locations de salles :

Acquisitions mobilières (financé par excédent d'investissement du BP)	2 200
-----------------------------------------------------------------------	-------

3°) Travaux en régie effectués par les services municipaux en 2012

Le conseil municipal PREND acte des travaux réalisés en régie au sein des groupes scolaires la Fleuriée, Sully, dans les locaux de l'espace jeunes, du service des sports, au sein du centre technique ainsi que de la crèche, afin d'intégrer le coût de la main d'œuvre et des fournitures en section d'investissement pour un montant total de 49 765.74 euros.

- **TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME :**

4°) Révision générale du P.L.U

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de (unanimité) :

- **ENGAGER** la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
- **DIRE** que la concertation s'effectuera selon les modalités suivantes :
 - Une information sera communiquée par des supports adaptés en fonction de l'avancement des études et du projet.
 - Cette information pourra prendre la forme d'une ou plusieurs publication(s) d'article(s) dans le bulletin municipal ou de tirets à part, d'organisation d'une ou plusieurs réunion(s) publique(s), de mise à disposition de dossiers ou d'organisation d'une exposition.
 - La population sera amenée à s'exprimer à l'occasion de cette information par l'intermédiaire soit de bulletins réponses prévus dans la ou les publication(s), soit par la mise à disposition d'une boîte à idées ou d'un cahier des observations tenu à la disposition du public ou bien encore à l'occasion d'un débat lors de la ou des réunion(s) publique(s).
 - Les différentes actions d'information seront annoncées notamment par voie de presse.
- **CHARGER** la Commission de l'Urbanisme de l'étude et du suivi de la révision du Plan Local d'urbanisme sous l'autorité du Maire, dit que cette Commission sera assistée d'un groupe de réflexion qui comprendra outre les membres de la Commission de l'Urbanisme, les délégués de quartier, des personnes représentant le monde économique (commerce, industrie, agriculture), associatif (sport, culture, social, environnement), des représentants de la population des aînés et des jeunes ainsi que deux personnes qualifiées. Ces personnes seront désignées par le Maire;
- **DEMANDER** que les services de l'État soient associés à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- **DEMANDER** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise assiste, dans le cadre de ses missions, la commune afin d'assurer la conduite des études et de la procédure et qu'elle désigne, après consultation, un ou plusieurs cabinets d'études afin de conduire les études liées à la révision générale du PLU ;
- **DEMANDER** les services de la chambre d'agriculture pour réaliser un diagnostic agricole communal ainsi que les services du CAUE pour des conseils en matière d'architecture et d'urbanisme et d'environnement ;
- **DONNER** autorisation au Maire pour signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de révision ;
- **SOLLICITER** de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- **DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la procédure seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

5°) Diagnostic agricole communal dans le cadre de la révision générale du P.L.U

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) de solliciter la chambre d'agriculture pour la réalisation d'un diagnostic agricole, dans le cadre de la révision générale du PL.U : ce diagnostic agricole permettra d'apporter des éléments de connaissance relatifs aux exploitations agricoles et de réaliser un état des lieux prospectif de l'activité agricole du territoire agricole.

6°) Participation du CAUE dans le cadre de la révision générale du P.L.U

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité), dans le cadre de la révision générale du PLU, de solliciter les conseils du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), auquel la commune adhère.

7°) Modification du P.L.U

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'engager une procédure de modification du P.L.U afin de permettre une alternative R+2 (9m au niveau supérieur de la terrasse – dalle brute) en complément de la règle actuelle R+1+combles (11m au faîtage) sur deux secteurs du territoire communal situés en zone urbaine.

8) Révision simplifiée du P.L.U

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'engager une procédure de révision simplifiée du P.L.U, pour prendre en compte la modification de l'emplacement du terrain destiné à l'accueil des gens du voyage, en marge de la zone Capnord. (L'emplacement actuellement positionné au PLU est situé à l'est de la commune en limite de Varois).

9°) Participation pour voirie et réseaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'instaurer cette participation pour voirie et réseaux

mais d'en exempter en totalité les constructions de logements sociaux.

10°) Cession de voirie rues des Clairs Logis et de l'Avenir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'acquérir de parcelles de terrains constituant une partie de l'emprise des rues des Clairs Logis et de l'Avenir en vue de leur incorporation dans le domaine public communal.

11°) Convention de fonds de concours relative aux aménagements pour le nouveau réseau DIVIA 2012

Dans le cadre du nouveau réseau de bus depuis le 1er septembre, la Communauté du Grand Dijon a décidé de verser une participation à la Commune à hauteur de 50 % pour les arrêts de bus (Moirey, Marie de Bourgogne, Mairie, Champ Prieur, Tirbaude) et 100 % pour les raccordements électriques.

Le coût total est de 26 269.55 € ht ; la part du Grand Dijon sera de 15 287.28 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer une convention de fonds de concours avec le Grand Dijon en 2012.

12°) Convention de servitudes avec ErDF pour l'établissement d'une ligne électrique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) M. le Maire pour signer la convention de servitudes avec ErDF relative à l'établissement d'une ligne électrique souterraine à basse tension (400 volts) issu du poste DP « PRE THOMAS » dans une bande de 0.40 mètres de large sur longueur totale d'environ 44 mètres ainsi que ses accessoires située sur les parcelles cadastrées ZO 148, ZO 322, ZO 323, appartenant à la commune.

13°) Dénomination de locaux – allée Louis et Antoinette Maillary

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) l'attribution des dénominations suivantes :

- Nouveaux locaux municipaux situés dans le centre commercial la Fleuriée : « Espace Marcel Daisey »,
- Ancien bâtiment « Espace Marcel Daisey » : « Mille Club ».

- **SOLIDARITES ET FAMILLE**

14°) Convention de partenariat concernant le Relais Assistants(es) Maternels(les)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE (unanimité) la régularisation financière pour l'année 2011 ainsi que la participation, à titre prévisionnel pour l'année 2012, des communes et communauté de communes partenaires.

- **CULTURE, VIE DEMOCRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

15°) Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) de verser une subvention à l'association Festi'Notes pour un montant de 500 euros pour l'année 2012.

- **SPORTS**

16°) Renouvellement de la convention avec le foyer Vesvrotte de l'Acodège pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole pour l'année scolaire 2012/2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention d'utilisation du complexe sportif de Louzole (salle Freddy Bernhard) par le foyer Vesvrote de l'Acodège.

17°) Renouvellement de la convention avec le foyer Chantournelle de l'Acodège pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole pour l'année scolaire 2012/2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer le

renouvellement de la convention d'utilisation du complexe sportif de Louzole (salle de tennis de table) par le foyer Chantournelle de l'Acodège.

18°) Renouvellement de la convention avec la Maison Familiale et Rurale de Quétigny pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole pour l'année scolaire 2012/2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention d'utilisation du complexe sportif de Louzole (salle Jean Bravin) par la maison familiale et rurale de Quétigny.

19°) Convention avec l'association SAINT-APO gentlemen rugby pour la mise à disposition du sous-sol du Mille Club

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer avec l'association Saint-Apo gentlemen rugby une convention relative à l'utilisation à titre gratuit du sous-sol du Mille Club, pour une année.

- **AFFAIRES GENERALES :**

20°) Demande d'adhésion de la commune de Flavignerot au sein du Grand Dijon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE (unanimité) un avis favorable sur la demande d'adhésion de la commune de Flavignerot au sein du Grand Dijon, à compter du 1^{er} janvier 2013.

21°) Rapport d'activité 2011 de la communauté de l'agglomération dijonnaise

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2011 de la communauté de l'agglomération dijonnaise. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

22°) Rapport d'activité 2011 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur l'eau

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. **Le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2011 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur l'eau. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

23°) Rapport d'activité 2011 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur les déchets

Conformément à l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n 2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public. **Le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2011 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur les déchets. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

24°) Rapport d'activité 2011 du syndicat d'électrification de Plombières les Dijon

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2011 du syndicat d'électrification de Plombières les Dijon. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

- **PERSONNEL**

25°) Modification du tableau des emplois

- Suite au décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant réforme du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Suite à la réussite au concours d'un agent,
- Suite à la réorganisation du pôle Médi@lude,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) de modifier le tableau des emplois et de créer le régime indemnitaire correspondant, respectivement au 1^{er} août et 1^{er} octobre 2012.

26°) Création des postes d'agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013, le **conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** de :

- désigner parmi les agents communaux un coordonnateur communal chargé de l'organisation des enquêtes de recensement
- recruter de 14 (mini) à 16 (maxi) emplois en qualité de non titulaire (soit 1 agent recenseur pour 250 logements environ), pour remplir les missions d'agents recenseurs pendant toute la période du recensement, qui seront rémunérés en fonction du nombre de bulletins remplis.

- INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire indique avoir reçu un remerciement d'une association, pour le versement d'une subvention octroyée cette année.

- COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE

1 CONCESSIONS CIMETIERE

Période du 21 JUIN 2012 au 20 Septembre 2012

8 ventes ou renouvellements de concession.

2 ATTRIBUTION DE MARCHES

- marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas en liaison froide pour la petite enfance à compter du 1^{er} octobre 2012 à la société SHCB – 100 rue de Luzais – 38 070 St Quentin Fallavier, comme suit :
Repas enfant 4 à 9 mois : 2.98 € ht
Repas enfant 9 à 14 mois : 3.23 € ht
Repas enfant 14 mois à 4 ans : 3.58 € ht
Goûter : 0.55 € ht

3 AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX

- Avenant N° 1 au marché de travaux voirie 2012 pour des travaux supplémentaires 2012, avec l'entreprise ROGER MARTIN, 88 cours de Gray à Saint Apollinaire d'un montant de 16 006.50 € ht, portant le marché à 364 617.60 € ht à 380 624.10 € ht..
- Avenant n° 2 au marché de travaux de voirie 2012 pour des travaux supplémentaires, avec l'entreprise ROGER MARTIN, 88 cours de Gray à Saint Apollinaire d'un montant de 11 162.45 € ht, portant le marché à 391 786.55 € ht .

4 REGIES

- 1 suppression de la régie d'avances de la médiathèque au 15.9.2012
- 2 suppression de la régie d'avance de la ludothèque au 15.9.2012
- 3 création de la régie d'avances médi@lude au 15.9.2012
- 4 modification de la régie de recettes de médi@lude
- 5 modification de la régie de recettes publications municipales

Robert PETIOT remercie vivement les membres de la commission Sport ainsi que les membres des associations qui ont joué le rôle de signaleurs durant la 9^{ème} édition des foulées épleumiennes, ainsi qu'à Monsieur le Maire et son équipe, notamment le centre technique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H45.